# VOILE MODELE FFMN Classe F5-L

Nouvelle classe définie lors de l'Assemblée Générale de VICHY (1999) mise à jour 2019 Applicable pour la France au 1<sup>er</sup> Janvier 2020

### 1- Définition

Classe F5-L, « L » comme loisir.

Classe regroupant des modèles de voiliers existants, ou ayant existé ou de prototypes de voiliers devant pouvoir exister, ce qui induit que ce ne sont pas des voiliers issus des classes F5E, F5-M, F5 -10, RG65 (ou assimilé, DF65 PIRATE par ex.).

### 2- Finalité

Faire régater ensemble le maximum de voiliers radiocommandés existants, ayant existé ou de prototypes de voiliers devant pouvoir exister dans un esprit convivial de loisir éducatif et sportif.

### 3- Modalités

- a- Les régates se font au temps compensé avec un coefficient correcteur R (Rating) établi par la Fédération. Le Rating du modèle sera calculé par un jaugeur fédéral. A défaut, la Fédération tient à jour un tableau de coefficient générique, les organisateurs n'ayant donc pas à le calculer.
- b- Les flottes devront être constitués de modèles ayant un rating proche. Un voilier ayant un rating inférieur de plus de 20 % à la moyenne des modèles inscrits sera autorisé à courir, mais ne sera pas classé à l'issue de la régate.
- c- Une flotte supplémentaire spécifique pourra être constituée en présence de six (6) modèles similaires (ex. Seawind, Seacret, Micro-magic....) si elle n'exclut pas les autres modèles de la manifestation.

## 4- Conditions de participation

Tout licencié de la FFMN ou fédérations partenaires (UFOLEP et USEP) peut participer aux régates organisées par les clubs de la Fédération.

Les voiliers doivent être strictement conformes aux kits ou plans d'origine sauf à devoir posséder un certificat de jauge qui lui est propre.

- Il ne peut pas y avoir d'élément rapporté modifiant l'aspect du modèle d'origine.
- Il ne peut pas y avoir de lest d'équilibrage de bôme de foc visible.
- Les modèles de la classe F5L n'ont qu'un jeu de voiles.
- Il est toléré le remplacement du jeu de voiles d'origine par un jeu de voiles mieux adapté à la compétition, sans pour autant en modifier la forme et la surface.
- Il est admis que des éléments de superstructure ou d'accastillage soient remplacés ou personnalisés à l'identique.

Il est admis que les équipements de pilotage d'origine (dans le cas d'un kit) soient remplacés par des éléments plus adaptés à la compétition (servo-treuil à bras remplacé par un servo-treuil à tambour – récepteur plus léger – accus de réception plus légers). Si cela entraine une modification de poids, un certificat de jauge devra être établi.

Les régates se courent suivant les règles de la voile grandeur.

Pour les championnats et coupe de France, seul les licenciés avec une licence donnant accès aux compétitions (cf règlement intérieur fédéral) peuvent y participer.

## 5- Conditions de déroulement des régates

En début de chaque rencontre l'organisateur doit informer les participants de la constitution de flottes spécifiques.

## 6- Régates en temps compensé

Le temps est chronométré pour chacun des participants. Le temps pris en compte pour le calcul est établi en secondes multiplié par le coefficient R, le résultat donne le nombre de points.

Ex:

```
Un concurrent régate en 8 \text{ mn } 20 \text{ s} = 500 * \text{R} (avec R=1,12) = 560 \text{ pts} -> 2e Un second en 12 \text{ mn } 6 \text{ s} = 726 * \text{R} (avec R=0.77) = 554,4 \text{ pts} -> 1^{\text{er}}
```

Le classement final est établi au nombre de points croissant.

Pour chaque manche, le nombre de points attribué à chaque coureur correspond à sa place d'arrivée après application du rating dans une flotte.

En cas d'abandon mais ayant mis à l'eau le modèle et franchi la ligne de départ, obtient le nombre de points correspondant au nombre de partants.

En cas de non départ, le nombre de points obtenus est égal au nombre d'engagés augmenté d'un (1).

Ex: 10 participants

```
    1<sup>er</sup> cas le premier = 1 pt le second = 2 pts ..... le dernier = 10 pts.
    2<sup>e</sup> cas le premier = 1 pt le second = 2 pts ..... le huitième et le neuvième ont seulement mis leurs modèles à l'eau et participés au départ = 9 pts. Le dixième n'est pas parti= 10 pts.
```

## 7- Nombre de régates

Il est préconisé d'organiser au moins cinq (5) régates par rencontre en fonction des conditions météorologiques pour valider une journée de régates.

Après la fin de la régate, les suppressions des plus mauvais résultats, y compris les places de podium, doivent être exécutées comme suit :

De 5 à 10 manches courues
De 11 à 15 manches courues
De 16 à 20 manches courues
De 21 à 25 manches courues
4 enlevées,

• Etc...

# 8- Condition de validation d'une régate

Identique aux autres jauges de la classe S, la présence d'un juge est nécessaire. En l'absence de juge disponible, la procédure auto-arbitrage s'appliquera.

Le compte-rendu de la régate devra être transmis au directeur technique de la classe S.

## 9- Classement National

Le résultat de la régate sera intégré au classement national de la classe F5-L.

Lors d'une régate, s'il est possible d'engager plusieurs modèles pour un même pilote, seul son meilleur résultat sera retenu pour le classement national.

## 10- Identification des modèles

Numéro de voile :

- Le numéro d'identification est celui de la licence, suivi de la lettre « L ».
- Les dimensions des chiffres et de la lettre sont identiques aux autres classes.

Il est toléré que :

- Le numéro peut être un numéro usuel.
- Le numéro d'identification peut reprendre l'immatriculation du modèle original dont il s'inspire